CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 12 JUILLET 2019

Président: Monsieur NICOLAS Laurent

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie (voté 8 /8)

<u>Etaient présents</u>: Mmes BOISSERENQ Josiane, QUEYREL Nicole, GIAIME Nathalie, Mrs VALLON Joël, EYRAUD Joël NICOLAS Laurent.

Absents excusés:

Monsieur ASTRION Julien donne pouvoir à Monsieur NICOLAS Laurent.

Monsieur JACOB Stéphane donne pouvoir à Madame BOISSERENQ Josiane.

Monsieur ROUAULT Samuel absent excusé.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de séance du 17 mai est approuvé par les membres du conseil municipal (voté 8/8).

1-<u>FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL</u> COMMUNAUTAIRE DE LA CCSPVA DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la CCSPVA sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi la composition du conseil communautaire de la CCSPVA pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations.

| Nom des communes membres | Populations municipales | Nombre de conseillers communautaires titulaires |
|--|-------------------------|---|
| La Bâtie-Neuve | 2 506 | 9 |
| Espinasses | 762 | 3 |
| La Rochette | 469 | 2 |
| Montgardin | 467 | 2 |
| Remollon | 441 | 2 |
| Avancon | 401 | 2 |
| Rambaud | 375 | 2 |
| La Batie-Vieille | 350 | 2 |
| Saint Etienne le Laus | 288 | 2 |
| Valserres | 262 | 1 |
| Venterol | 249 | 1 |
| Breziers | 220 | 1 |
| Théus | 201 | 1 |
| Rousset | 179 | 1 |
| Piégut | 178 | 1 |
| Rochebrune | 168 | 1 |
| TOTAL DES SIEGES REPARTIS: 33 dont 2 pour la commune d'AVANCON | | |

Après en avoir délibérer, le conseil municipal approuve la répartition des sièges du conseil communautaires de la communauté Serre-Ponçon Val d'Avance comme répartie ci-dessus. (Voté 8/8)

2-ADHESION A L'ASSISTANCE MUTUALISEE PAR LE SYM ENERGIE05 POUR LA MAITRISE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION DES COLLECTIVITES:

Dans le cadre des ses compétences en matière de gestion de réseaux et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, et au vu des enjeux et nécessité de recherche d'efficience grâce à des actions à l'échelle départementale, le SyMErgie05 est un interlocuteur pertinent pour développer les actions de connaissance des réseaux qui occupent le domaine public, qui ne peuvent être menées raisonnablement à l'échelle de chaque collectivité.

Dans son rôle institutionnel en tant que syndicat aux services de ses collectivités adhérentes, le SyMErgie05 a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux collectivités pour la maîtrise et le contrôle RODP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter que la commune d'AVANCON adhère à la mission mutualisée proposée par le SyMErgie05 pour la maîtrise et le contrôle de la RODP due aux collectivités par les opérateurs de communications électroniques.
- D'accepter les termes de la convention (pour une durée de 3 ans renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec SyMEnergie05.

Voté (8/8) par les membres du conseil municipal.

3- ACHAT TERRAIN AU LOTISSEMENT L'ISLE:

Le conseil municipal prend connaissance de la déclaration de réservation faite par courrier le 14 juin 2019 par Monsieur GIAIME Roland et Madame GIAIME Nathalie domiciliés « lot l'Isle n°2 -05230 AVANCON »qui souhaitent acheter le lot n° 4 du lotissement l'Isle 3ème tranche d'une superficie de 1612 m2 au prix de 50 m2.

Après en avoir délibéré 7/8 (Madame GIAIME Nathalie ne prenant pas part au vote étant donné qu'elle est l'acquéreur du terrain n°4) les membres du conseil municipal acceptent de vendre le lot n° 4 du lotissement l'Isle 3ème tranche à Monsieur et Madame GIAIME pour un montant de 80 600 €.

4-<u>DEPOT DE PLAINTE POUR DIFFAMATION PAR ECRIT PAR VOIE ELECTRONIQUE:</u>

Monsieur le Maire expose les faits aux conseillers municipaux lors de la fête patronale à AVANCON.

Il propose de prendre une délibération pour dépôt de plainte pour diffamation par écrit par voie électronique. Voté (8/8) par les membres du conseil municipal.

5-QUESTION DIVERSE:

Autorisation ASAVD:

Dans le cadre de séances d'essais pour la coupe de France des rallyes 2019, l'ASAVD demande l'autorisation d'utiliser la route départementale RD6 le vendredi 2 aout 2019 dans le but d'y effectuer des essais.

Après en avoir délibéré, voté (8/8) par les membres du conseil municipal.

Fin de la séance : 22h30

